

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : **25** Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Absents excusés : Jean-Claude JAUNEAU, Emeric MOREL, Virginie BLAISON, Renée TORRES

Pouvoirs : **4** Jean-Claude JAUNEAU à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Emeric MOREL à Monia FAYOLLE
Virginie BLAISON à Laurent FOUGEROUX
Renée TORRES à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 17 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation : 17 janvier 2023

Délibération n° 6

Délibération n° 006/2023 – Création d'un city stade et d'un skatepark – Demande de subvention – Etat – DETR 2023

La municipalité de Grézieu-la-Varenne souhaite encourager le développement des pratiques de sports et de loisirs sur son territoire et contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de son cadre de vie.

Pour cela, il est a été décidé la création d'un city stade et d'un skatepark au sein du pôle sportif, situé route du Col de la Luère, actuellement constitué des équipements suivants :

- la salle des sports Eugène Catalan ;
- deux terrains de football, le stade d'honneur en herbe et un stade en gazon synthétique, et un bâtiment abritant le club-house et les vestiaires ;
- quatre courts de tennis, dont deux couverts, et un club-house.

Ce projet, qui a pour objectif de diversifier les équipements mis à la disposition de tous les publics, participe pleinement à l'affirmation de cette volonté renforcée par la labellisation de la commune de Grézieu-la-Varenne comme « Terres de Jeux 2024 ».

Les installations, en accès libre, seront des espaces d'activités et de convivialité.

Le city stade, de dimensions 16 x 10 m, sera revêtu de gazon synthétique et permettra la pratique du football, du basketball et du handball.

Le skatepark aura un espace de pratique béton, d'une surface de 715 m².

Le coût prévisionnel global de l'opération s'élève à 392 310,00 € HT.

Cette opération étant éligible au dispositif de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2023 – mis en place par l'Etat, il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière à ce titre pour sa réalisation. Il est à préciser qu'une subvention d'un montant de 54 000,00 € a été attribuée par le Département du Rhône dans le cadre du partenariat territorial.

Le plan de financement serait ainsi le suivant :

Dépenses en € HT		Financement en €	
Honoraires et frais divers	19 310,00	Commune (<i>autofinancement</i>)	78 462,00
Travaux	353 000,00	Etat – DETR 2023	156 924,00
		Région Auvergne-Rhône-Alpes (<i>demande en cours</i>)	102 924,00
Imprévus (<i>dont inflation</i>)	20 000,00	Département du Rhône	54 000,00
TOTAL	392 310,00	TOTAL	392 310,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire n° E-2022-28 du 10 novembre 2022 de Monsieur le Préfet du Rhône relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2023,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

ADOpte l'opération de création d'un city stade et d'un skatepark.

ARRETE ses modalités de financement telles que mentionnées ci-dessus.

DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire afin de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2023, pour la réalisation de cette opération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20230123-230123_0062023-DE
Reçu le 24/01/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

